

---

**Nombre de membres**

**en exercice** : 30

**Présents** : 25

**Votants** : 27

**Sont présents** : Jean-Marc ABBADIE, Pascal ARRIBET, Nathalie BARZU, Régis BAUDIFFIER, Maryse CARRERE, Jean-Claude CASTEROT, Jean-Frédéric CHATAIGNE, Claude DAMBAX, Xavier DECOMBLE, Thierry DUMESTRE-COURTIADE, Joseph FOURCADE, Dominique GOSSET, Manuel GUARNE, Paul HABADJOU, André LABORDE, Gérard MOLINER, Chantal MORERA, Ange MUR, Jean-Louis NOGUERE, Gérard OMISOS, Françoise PAULY, Jean-Claude PIRON, Marie PLANE, Danielle RENAUD, Bruno VINUALES

**Représentés** : Francis CAZENAVETTE par Françoise PAULY, Yvette LACAZE par Marie PLANE

**Présents sans droit de vote** : Adeline AYELA, Jeanine DUBIE, Emmanuelle BEGUE-LONCAN, Delphine ARTIGUES, Olivier FRYSOU, Francine MOURET

**Excusés** : Christiane ARAGNOU, Annette CUQ, Jacques GARROT, Eric LESTABLE, Jérôme LURIE, Marie-José MOULET, Noël PEREIRA DA CUNHA, Paul SADER, Annie SAGNES

**Absents** : David Aoustin, Stéphane ARTIGUES, Michel AUBRY, Jean-Claude BEAUQUESTE, Henri BERGES, Josette BOURDEU, Jean-Marc BOYA, Jean-Noël CASSOU, Philippe CASTAING, Georges CASTRES, Jean-Louis CAZAUBON, Mathieu CUEL, Corinne GALEY, Evelyne GARRIGUES, Alain GARROT, Laurent GRANDSIMON, Evelyne LABORDE, Stéphanie LACOSTE, Valérie LANNE, Charles LEGRAND, Christine MAURICE, Dominique ROUX, Daniel TRESCAZES, Guy VERGES

**Secrétaire de séance** : Ange MUR

---

*Pièces jointes : Contrat Occitanie pour les territoires avec le territoire Vallées de Bigorre-détail de la stratégie et des mesures opérationnelles / Charte d'engagement des partenaires du schéma de développement social des Hautes-Pyrénées*

M. le Président, Bruno VINUALES, préside ce conseil Syndical. Le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Il informe l'assemblée que le point de présentation de l'AVP Clavanté/Concé à Cauterets par Hydrétudes est reporté. En effet, comme cela était indiqué dans le compte-rendu de la commission GeMAPI du 28 mai 2018, transmis par mail à l'ensemble des délégués, le projet d'AVP a fait l'objet de nombreuses modifications. Une présentation globale du projet sera faite lors d'un prochain conseil avec l'analyse coût-bénéfice revue, et les travaux prioritaires dans l'enveloppe de 1.4 M€. Une réunion publique aura lieu en juillet pour présenter le projet.

**Décisions de Monsieur le Président**

Comme à chaque conseil, il est nécessaire de faire un rapport des décisions prises par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

Plusieurs décisions ont été prises par le Président dans le cadre de ses délégations :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie pour 300 000€ ; contrat souscrit auprès de la Banque populaire
- Demande de subventions pour une partie de l'action 6-11 du PAPI pour l'enlèvement d'une ancienne décharge le long du Gave de Cauterets (travaux Clavanté-Concé) : 540 000€ de budget prévisionnel, le Parc National est sollicité.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir pour les marchés inférieurs à 25 000€, ci-après les marchés conclus par le Président :

Etude du fonctionnement hydrogéologique et de la qualité de l'eau du Site Tourbière	CETRA	21 200,00
Travaux de revégétalisation des talus du Bastan	Eco Altitude	17832.00
Contrat de maintenance	DEKRA	280.00
Suivi des habitats d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000 « tourbière et lac de Lourdes » _Année 2018	Biotope	4 165,50
Equipements de protection individuels	Guillebert	533.51
Patrimoine en Balade : intégration	Alexandre Foucault	3000.00
Matériels pour l'exposition voie verte	Bigmat	396.60
Matériels pour l'exposition voie verte	Chausson Matériaux	1298.62
Réalisation brochure	David Toiser	1750.00
Impression brochure	RSI	9879.00

### **Validation des derniers comptes-rendus des conseils syndicaux**

Monsieur le Président informe que le compte-rendu du 27 mars ayant été transmis tardivement il propose de le valider lors du conseil de juillet.

Les membres de l'assemblée valident cette proposition.

## **\*\*\* Affaires générales \*\*\***

### **Installation de nouveaux délégués désignés par la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées**

Monsieur le Président indique que, suite à la démission de deux délégués suppléants, Mme Patricia Sayous et M. Gérald Capel, la Communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées a redésigné des représentants au sein du PETR.

Par délibération en date du 10 avril 2018, la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées a effectué les modifications de désignations suivantes :

- Mme Annette CUQ, est désignée déléguée suppléante en remplacement de Mme Patricia Sayous.
- Mme Nathalie BARZU est désignée déléguée suppléante en remplacement de M. Gérald Capel.

Monsieur le Président déclare installer dans leurs fonctions ces délégués au conseil syndical du PETR.

N'amenant aucune remarque l'assemblée valide cette proposition.

### **Représentation à l'Assemblée des Territoires de la Région Occitanie**

Monsieur le Président rappelle que la région Occitanie a mis en place une assemblée composée de 158 membres (ne siégeant pas au Conseil Régional), désignés par les territoires de projets. Parité femme-homme et équité territoriale en constituent les principes de base.

Cette assemblée est un lieu de concertation, d'échange et d'expérimentation pour la région.

Le PLVG dispose de 2 représentants titulaires et 2 suppléants.

Actuellement, Mme Carrère est titulaire, et Mme Plane sa suppléante.

Suite à la démission de M. Noël Pereira, il est nécessaire de remplacer un titulaire. M. Grandsimon est le suppléant.

M. VINUALES fait appel à un volontaire. M. ABBADIE se porte candidat.

Le Conseil Syndical désigne comme représentants à l'assemblée des territoires les délégués suivants :

Titulaire 1 : Maryse CARRERE

Suppléant 1 : Marie PLANE

Titulaire 2 : Jean-Marc ABBADIE  
Suppléant 2 : Laurent GRANDSIMON

### **Solid'action65 : Signature de la charte d'engagement par le PLVG**

Monsieur le Président informe que le Département des Hautes-Pyrénées a élaboré un Schéma de Développement Social. Prévus par la loi de Modernisation de l'Action publique Territoriale du 27 janvier 2014, ce schéma est la traduction de son rôle de « chef de file » de l'action sociale, du développement social, et de l'autonomie.

Le Schéma constitue le socle de la politique sociale dans les Hautes-Pyrénées. Une politique qui privilégie désormais la logique de partenariat à la logique de guichet. Outre la distribution d'aides financières, le Département met en place des actions concrètes pour permettre aux Hauts-Pyrénéens isolés et en difficulté de retrouver une place dans la société et consolider ainsi le vivre-ensemble.

Ce schéma a été adopté en juin 2017 et porte le nom de Solid'Action65. De nombreux partenaires, élus, citoyens, bénéficiaires, institutions, associations ont été associés à son élaboration dans le cadre d'une démarche participative. Aujourd'hui, les partenaires sont appelés à adhérer aux principes de Solid'Action65 au travers de la charte d'engagement.

Les ambitions de Solid'action65 sont les suivantes :

- La recherche permanente d'un impact social maximum dans toutes les politiques départementales à travers un partenariat entre les acteurs publics, privés et associatifs du Département ;
- La coordination entre acteurs de l'économie et de la solidarité en réponse aux besoins des territoires ;
- La solidarité comme investissement collectif de proximité au service des projets personnels et de la cohésion sociale.

Ce schéma traite 5 axes stratégiques :

- La mobilité, les transports et la proximité
- La jeunesse et l'éducation
- L'emploi, le développement et l'économie sociale et solidaire
- Le numérique
- La citoyenneté et la gouvernance.

Cet outil de développement social sera suivi par trois instances :

- Un comité de coordination stratégique pour le pilotage départemental du schéma
- Un comité de gestion locale pour le niveau opérationnel et la mobilisation des acteurs
- Une conférence annuelle pour suivre les avancées du schéma, moduler et adapter les déclinaisons du schéma en fonction du contexte et des problématiques.

L'adhésion du PETR, en tant que partenaire du schéma implique :

- La signature de la lettre d'engagement,
- La désignation d'un référent professionnel
- De porter l'ambition de Solid'Action65
- De participer aux réunions du comité de coordination.
- De collaborer au niveau des instances et rencontres à l'échelle des bassins de vie.

Pour le PETR, l'engagement dans ce schéma fait écho aux objectifs affichés de son projet de territoire et de son action au sein du Chantier d'Insertion.

Les membres du Conseil Syndical décident d'approuver les termes de la charte d'engagement et de s'inscrire en tant que partenaire au sein du schéma.

## **\*\*\*Ressources humaines\*\*\***

### **Modification du temps de travail d'un emploi à temps non complet**

L'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) dispose d'un conseiller en insertion professionnelle pour le suivi des agents en insertion (12 postes à l'année, soit une vingtaine d'agents accueillis sur une année civile). Compte tenu de la charge de travail que représente le suivi des personnels en insertion au sein du Chantier d'Insertion de la Brigade Verte, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi correspondant.

Cela permettra de remplir les différents objectifs du CIP : entretiens réguliers avec les agents, contacts avec les partenaires sociaux, prise de contact avec les entreprises locales.

Mme BEGUE-LONCAN indique que cette modification est assimilée à une suppression d'emploi et à la création d'un nouvel emploi car elle modifie au-delà de 10% la durée initiale de l'emploi. Le Conseiller en Insertion Professionnelle travaillera 3 jours au lieu de 2 actuellement.

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical de supprimer l'emploi d'assistant socio-éducatif créé initialement à temps non complet par délibération du 20/12/16 pour une durée de 15 heures hebdomadaire, et de créer un emploi à temps non complet d'assistant socio-éducatif pour le poste de conseiller en insertion professionnelle de l'Atelier Chantier d'Insertion, pour une durée de 21 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 sur le grade d'assistant socio-éducatif.

Le Conseil, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents d'adopter la proposition de Monsieur le Président et de modifier le tableau des emplois en conséquence.

### **Recrutement pour accroissement temporaire d'activité, emploi non permanent et recrutement d'un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'un emploi permanent**

Mme BEGUE-LONCAN prend la parole pour indiquer que le responsable brigade verte en charge de l'atelier, agent titulaire à temps complet, a demandé sa mise à disposition pour 2 ans à compter du 16 juin pour création d'entreprise. Pour maintenir le bon fonctionnement de la brigade verte, Monsieur le Président propose de prendre deux délibérations pour assurer l'intérim.

1/une portant recrutement pour accroissement temporaire d'activité, emploi non permanent : création d'un emploi non permanent pour une durée d'une semaine, à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade des adjoints techniques. L'agent occupera les fonctions d'agent technique de Brigade Verte pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période d'une semaine du 11 juin au 15 juin 2018 inclus. Cette période permettra d'assurer la transition entre les deux agents.

2/ une portant recrutement d'un agent contractuel pour faire face à une vacance temporaire d'un emploi permanent sur le poste permanent laissé vacant au 16 juin 2018 d'adjoint technique sur l'emploi de chef de Brigade Verte, responsable de l'atelier.

Il est proposé de recruter un agent contractuel pour une durée d'un an à compter du 2 juillet 2018 sur le poste d'adjoint technique pour occuper l'emploi de chef de brigade et responsable de l'atelier.

M.GOSSET demande si le CDD d'un an proposé est renouvelable.

Mme BEGUE-LONCAN lui répond que oui : au bout d'un an, soit il faudra refaire une candidature soit titulariser l'agent en place.

L'assemblée demande quelle sera la réponse du PLVG si l'agent parti en disposition revient au bout des deux ans. Mme BEGUE-LONCAN répond qu'on lui proposera un poste à son grade mais pas forcément celui de responsable de brigade. Un agent est titulaire de son grade mais pas de sa fonction. Etant donné que les agents techniques de la brigade sont du grade d'adjoint technique, si un emploi est vacant, il pourrait lui être proposé.

M.CHATAIGNE demande quelle sera notre réponse si l'agent revient avant la fin de ses 2 ans de mise en disposition.

Dans ce cas, la collectivité doit réintégrer l'agent en cas de poste vacant sur le même grade mais pas obligatoire au même emploi. La collectivité dispose de trois possibilités de vacance pour réintégrer cet agent. Au-delà, le centre de gestion peut aider l'agent à trouver un poste.

Pour Mme DUBIE, comme ce n'est pas un détachement, la collectivité n'est pas tenue de le reprendre obligatoirement.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité des membres présents d'adopter les deux propositions du Président.

M. Thierry DUMESTRE-COURTIADE arrive en séance à 18h30.

### **Mise à disposition d'un adjoint technique à la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves (CCPVG)**

Monsieur le Président rappelle que le PLVG a mis à la disposition de la CCPVG un adjoint technique, pour une durée d'un an en 2017.

Les modalités de la mise à disposition étaient les suivantes :

- Durée de 60 jours non consécutifs sur une période d'une année.
- Il s'agit pour l'agent d'effectuer les travaux suivants : maintenance de la signalétique touristique et des équipements DFCI, menuiseries diverses et divers travaux d'entretien.
- Les jours de mise à disposition de l'agent devront être déterminés d'un commun accord entre les trois parties, selon la procédure suivante :
  - la CCPVG informe le PLVG des besoins en termes d'entretien, à minima 7 jours avant le démarrage de la mise à disposition
  - le PLVG évalue la faisabilité en fonction des besoins du service brigade verte et de l'organisation des chantiers
  - le PLVG en informe l'agent concerné
  - pour chaque période de mise à disposition, un arrêté est signé par le Président du PLVG.
- Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par le PLVG est remboursé trimestriellement par la CCPVG au prorata du temps effectif de mise à disposition.

Etant donné la satisfaction des différentes parties, et suite à la demande de la CCPVG de poursuivre cette mise à disposition, il est proposé de prendre une nouvelle convention pour une durée de trois ans selon les mêmes modalités, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018.

La Commission Administrative Paritaire du 19 juin doit donner son avis et l'agent a donné son accord par écrit.

*Actualisation : la CAP a donné un avis favorable.*

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette mise à disposition d'une durée de trois ans à compter du 01/07/2018.

### **Recrutement en contrat d'apprentissage d'un étudiant en licence pro**

Monsieur le Président explique que dans le cadre de ses nombreuses activités, le PLVG est amené à communiquer au travers différents médias : site Internet, réseaux sociaux, bulletins d'information, rapports d'activités et avec des supports écrits, audio et même vidéos.

Afin d'améliorer ce volet « communication », et de libérer du temps aux agents pour leurs missions principales, il avait été décidé en 2017 de recourir à un élève en apprentissage. Cette solution a permis de diminuer les coûts de certaines prestations d'ordinaire confiées à des prestataires extérieurs et de disposer de nombreux documents de communication pour les différents services du PLVG.

Mme BEGUE-LONCAN indique que le travail réalisé par Sarah BRETON a donné pleine et entière satisfaction. Elle présente brièvement quelques créations de Sarah BRETON : plaquette Permission de minuit, patrimoine en balade, rapport d'activités 2017, réalisations de films...

Au vu de ce travail de qualité, Monsieur le Président propose de renouveler ce type de contrat en 2018/2019.

L'université Toulouse III Paul Sabatier propose une licence professionnelle à l'IUT de Tarbes dans laquelle les 2/3 des étudiants sont en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation. Ces contrats permettent à des jeunes d'acquérir des connaissances et des compétences solides, tant pratiques que théoriques, grâce à l'alternance études/entreprise ; de bénéficier d'un double encadrement performant, celui du tuteur pédagogique et celui du maître d'apprentissage ; d'enrichir son CV de véritables références professionnelles et optimiser son potentiel d'embauche, Cette licence « Communication digitale et Webmastering » permet de développer les compétences suivantes : la gestion de projet multimédia, le développement web, l'infographie, les techniques du son et de l'image. Elle débouche sur des métiers de Webmaster, responsable communication, rédacteur de contenus multimédia ou encore concepteur de produits multimédias.

Monsieur le Président propose le recrutement d'un étudiant de cette licence en contrat d'apprentissage dans les conditions suivantes :

- De septembre 2018 à septembre 2019, l'apprenti serait 38 semaines au sein du PLVG à accomplir les missions confiées et 16 semaines à l'IUT.
- Contrat d'apprentissage de droit privé (employeur et apprenti ont chacun la faculté de rompre unilatéralement le contrat, sans motivation, pendant les deux premiers mois de son exécution)
- Rémunération en fonction de l'âge : 65% du SMIC pour les <21 ans ; 80% du SMIC de 21 à 25 ans, 85% à 100 % au-delà (exonération totale des charges salariales et exonération partielle des charges patronales)
- Participation du PLVG aux frais de formation à hauteur de 6.307 €
- Le salarié sera soumis au règlement intérieur du PLVG et bénéficiera des mêmes droits (ex : mutuelle)

Au total le budget consacré à ce poste s'élèverait à 16 850 € si apprenti < 21 ans / à 19 515 € de 21 à 25 ans / à 21.666 € si > 25 ans.

Monsieur le Président propose le recrutement d'un apprenti de la licence pro « Communication digitale et Webmastering » de Tarbes pour accomplir pendant une année les missions suivantes :

- Actions de communication institutionnelle du PLVG : newsletters, bilan d'activité, cartons d'invitations, carte de vœux, etc
- Actions de communication en lien avec 3 services du PLVG : plaquettes d'informations, communiqué de presse, newsletters thématiques...
- Actions de Webmastering: sites Internet (PLVG, Altamonta), Application Patrimoine en Balade
- Gestion et optimisation de l'image du PLVG sur les réseaux sociaux
- Réalisation de mini films pour la TV hôtelière ou pour les services techniques

M.ARRIBET demande si ce poste peut être mutualisé avec les communes intéressées.

Mme BEGUE-LONCAN indique que les mises à disposition ne sont pas autorisées pour les contrats de droit privé. En revanche, les films créés par Mme BRETON peuvent être mis à disposition.

M.CASTEROT fait remarquer que ce type de poste est dépourvu d'aides et c'est donc une charge pour le PLVG.

Pour M. GOSSET ce n'est pas une charge supplémentaire. Les 22 000 euros que représentent ce poste ont permis de réaliser tout un panel de documents de communication qui auraient coûté plus cher si on avait fait travailler des prestataires extérieurs.

Pour M. OMISOS on peut considérer que ces 22 000 euros sont le budget pub du PLVG.

Mme BEGUE-LONCAN rétorque que l'on externalise ce qui est financé. Ce qui ne l'est pas est fait en interne.

Le Conseil Syndical décide d'autoriser Monsieur le Président à sélectionner le candidat et à tout mettre en œuvre pour la réussite de ce recrutement.

Actualisation : arrivée de Monsieur Arnaud LARRE le 27/08/2018 pour une année.

### **\*\*\*Pôle Prévention des inondations\*\*\***

#### **Suivis écologiques post-travaux de confortement des berges de Soum de Lanne : attribution du marché**

Monsieur le Président donne la parole à Delphine ARTIGUES, en charge de ce dossier. Elle rappelle que les travaux de confortement des berges du gave de Pau sur le secteur de Soum de Lanne à Lourdes ont fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation prévoyant des mesures de suivis écologiques post travaux.

Les travaux étant terminés, le PLVG a donc lancé une consultation pour réaliser :

- Le suivi annuel de l'évolution des habitats d'espèces et de leurs fonctionnalités pour le Saumon atlantique, le Chabot, la Lamproie de planer et la Truite commune
- Le suivi annuel de l'évolution des habitats d'intérêt communautaire
- Le suivi annuel de l'évolution des habitats d'espèces et de leurs fonctionnalités pour le Cincle plongeur, la Bergeronnette des ruisseaux et les reptiles
- Les autres prestations : bilan général annuel, réunions, inventaires terrain supplémentaires, propositions de mesures en cas de dégradation des habitats ou de non fonctionnalité des habitats recréés

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée, publiée sur le profil d'acheteur du PLVG et sur la plateforme marchés-publics.info.

Le marché est un accord cadre à bons de commande d'un an, renouvelable 3 fois.

La consultation s'étant achevée le vendredi 18 mai 2018 et la commission de sélection s'étant réunie le 28 mai 2018, le Président présente aux membres du Conseil Syndical le rapport produit par la commission de sélection.

2 offres ont été présentées et les critères de sélection étaient pour 60 points le critère « prix » et pour 40 points le critère « valeur technique ».

Les résultats sont les suivants :

<b>Classement</b>	<b>Candidat</b>	<b>Note</b>
1	Biotope	96
2	Amidev	72.985

L'assemblée fait quelques remarques.

M.CASTEROT souhaite savoir si cette étude de suivi est obligatoire.

Mme ARTIGUES répond que l'Etat ne nous laissera pas le choix, ces études d'impact sont obligatoires. Le suivi est de 4 ans et ces bilans sont communiqués à l'Etat. C'est lui qui décidera de poursuivre ou non ce suivi quelques années de plus. BIOTOPE a fait le suivi de ce marché. Ils connaissent bien le secteur.

Pour Mme BEGUE-LONCAN l'accord cadre passé ne sera signé que pour une seule année. On se laisse la possibilité de renouveler pour ne pas relancer une procédure.

Mme ARTIGUES indique que le suivi est de minimum 4 ans et maximum 7 ans suivant l'évolution du milieu.

M.BAUDIFFIER demande des précisions sur le montant.

Le montant affiché est le global pour 4 ans. C'est environ 8 000 euros par an. BIOTOPE a fait des efforts en termes de prix et le dossier de SOUM n'a pas eu d'études d'impact compte tenu de l'urgence d'intervenir, ce qui a diminué le coût au départ du projet.

L'assemblée est unanime pour dire que c'est à eux en tant qu'élus de dire leur mécontentement face à ces milliers d'euros d'argent public dépensés en études.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil Syndical décide à la majorité, une abstention, celle de M. Jean-Claude CASTEROT, d'attribuer le marché de suivis écologiques post travaux de confortement des berges de Soum de Lanne à Biotope pour un montant maximum sur 4 ans de 31 810 € HT.

#### **Marché de travaux de Soum de Lanne : Avenant 4**

Monsieur le Président donne la parole à Delphine ARTIGUES. Elle rapporte que le secteur de Soum de Lanne situé en rive droite du Gave de Pau présentait des risques importants de glissement de terrain susceptibles de mettre en péril des constructions situées en crête de berge et de créer une obstruction du Gave de Pau en aval.

Un marché de maîtrise d'œuvre partielle a été lancé par le PLVG en 2017 et notifié en juillet à la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne. Ce marché comporte les phases Visa des études d'exécution, direction de l'exécution des travaux et assistance lors des opérations de réception.

La réalisation des travaux était assurée par le groupement d'entreprises CAZAL / SLTS / Inexence. Le marché de travaux a fait l'objet d'un avenant n° 2 suite aux travaux supplémentaires consécutifs :

- A des modifications nécessaires par des circonstances imprévues : augmentation des délais du chantier consécutive aux augmentations de quantités de matériaux à mettre en œuvre, mission G 3 supplémentaire, réalisation d'un batardeau au gabarit nécessaire (volume supplémentaire dû à l'approfondissement du fond du lit) et dans des conditions de mise en œuvre plus difficiles, modification des quantités pour ajustement aux quantités réellement exécutées; adaptation du projet pour raccordement des enrochements sur l'éperon rocheux aval, réalisation d'une cunette en crête de talus pour les eaux pluviales, déplacement du réseau d'eaux pluviales du boulevard Soum de Lanne.
- A des modifications autres en cours d'exécution : ajustement de la solution de traitement du haut du talus en génie végétal.

Ces travaux ont entraîné un avenant au marché de travaux de + 126 350.63€ HT acté par délibération du Conseil syndical le 12/03/18.

Par conséquent, le présent avenant au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de modifier le forfait de rémunération du maître d'œuvre afin de prendre en compte les missions supplémentaires de suivi (suivis quantitatifs et qualitatifs, VISA ...) rendues nécessaires compte tenu des travaux supplémentaires.

Le présent avenant au marché de maîtrise d'œuvre est de :2.945 (taux de rémunération) \* 126 350.63 = 2 899.12€ HT soit 3 478.94€ TTC

L'incidence de l'avenant n° 4 par rapport au montant initial du marché est de : 2 899.12 / 45 982€ HT = + 6.30 %

Toutefois, l'incidence cumulée des modifications successives (avenant n° 1 : - 23 566.18€ HT, avenant n° 2 : + 5 715€ HT, avenant n° 3 : +5 676.51€ HT et avenant n° 4 : + 2 899.12€ HT) par rapport au montant initial du marché est de : -9 275.55 € soit -20.17 %

Le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre partielle pour le suivi et l'exécution des travaux de confortement des berges de Soum de Lanne à Lourdes est de 36 706.45 €HT soit 44 047.74 €TTC.

Le Conseil Syndical décide à l'unanimité d'adopter l'avenant n°4 à ce marché ainsi que le nouveau montant du marché à hauteur de 36 706.45 €HT soit 44 047.74 €TTC.



## **Marché relatif à des travaux de drainage d'une zone glissée en amont du ruisseau de Pontis (Barèges)**

Monsieur le Président donne la parole à Olivier FRYSOU. Il rappelle que le torrent du Pontis est situé en aval de la ville de Barèges, c'est un affluent en rive gauche du Bastan. Des matériaux morainiques imbibés d'eau sont à l'origine d'une coulée de lave torrentielle intervenue le 15 février 2018 entre la piste du plateau des lumières (alt 1480m) et la RD 918 (alt 1090).

Les collectivités concernées doivent chacune prendre en charge les travaux correspondant à leur compétence. Réparation du chemin d'accès aux habitations pour la commune de Barèges, nettoyage de la route départementale pour le Conseil Départemental et drainage de la masse décrochée au niveau des sources du Pontis pour le PLVG.

En ce qui concerne le drainage à réaliser par le PLVG, une consultation sur simple demande de devis aux entreprises Extrem, GTS et FFT, ayant toutes trois la compétence particulière requise pour ces travaux, a conduit à l'infructuosité de la procédure du fait que chacune des 3 offres dépassait le montant du seuil de 25 000 € HT. Aussi une consultation MAPA a été lancée via le profil d'acheteur du PLVG, les offres devant être remises pour le 6 juin 2018 à 12h. L'estimation maximale de cette consultation est de 60 000€ HT.

Une commission de sélection était prévue le 7 juin à 17h00 mais faute de participants, il a été proposé que la sélection du marché soit faite par le Président après analyse technique des offres.

M.BAUDIFFIER demande les montants des devis reçus.  
M.FRYSOU indique qu'ils oscillaient entre 29 000 et 70 000 euros.

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à sélectionner le titulaire et attribuer le marché à l'issue de la sélection.

*Actualisation : à l'issue de la sélection le marché été attribué par décision du Président à Extrem pour un montant de 28 377 € HT.*

## **\*\*\*Pôle Développement\*\*\***

### **Contrat territorial de la Région Occitanie : accord de principe et désignation des membres du comité**

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil syndical que le Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves met en œuvre depuis de nombreuses années des conventions ou contrats territoriaux permettant de soutenir des projets de développement local grâce au soutien financier du Conseil Régional et du Conseil Départemental notamment.

Aujourd'hui, la Région Occitanie met en œuvre de nouveaux dispositifs contractuels en faveur des territoires et notamment en faveur des PETR : le Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée.

Ces contrats régionaux élaborés suite à une démarche de concertation avec les acteurs du territoire et les partenaires financiers, sont fondés sur la rencontre entre le projet du territoire et les priorités régionales et départementales. Ce contrat repose sur les trois grands piliers que sont le développement économique et la formation professionnelle, le développement durable, la qualité de la vie et l'attractivité des territoires.

En termes d'efficacité et de simplification des procédures pour les porteurs de projets, la Région et le Département des Hautes-Pyrénées conviennent de mobiliser leurs moyens, de façon concertée et coordonnée, dans le cadre des contrats territoriaux. Il s'agit aussi, dans un contexte budgétaire contraint, de renforcer la cohérence des politiques publiques dans les territoires.

Pour la période 2018-2021, ce contrat est porté conjointement par le PETR du PLVG et le PETR Cœur de Bigorre. Il couvre le périmètre « Vallées de Bigorre » correspondant aux deux intercommunalités voisines et de montagne que sont la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves et la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre.

Ce contrat cadre fixe les objectifs stratégiques pluriannuels communs sur une première période 2018-2021. La mise en œuvre de ces objectifs fait l'objet, chaque année, de programmes opérationnels.

Le contrat se compose de plusieurs parties :

- Le bilan du précédent contrat régional unique 2015-2017
- La présentation du territoire et le diagnostic stratégique
- Le projet du territoire et les orientations stratégiques de la Région et du Département
- La stratégie de développement du territoire
- Les dispositifs d'intervention de la Région et du Département
- La gouvernance et les modalités de programmation annuelle

- La stratégie de développement

La stratégie du territoire Vallées de Bigorre s'articule autour de 4 axes stratégiques :

- Axe 1 : Développement économique et rayonnement international
- Axe 2 : Améliorer le cadre de vie et la vitalité du territoire
- Axe 3 : Favoriser une croissance durable
- Axe 4 : Favoriser la complémentarité entre territoires interdépendants.

Ce dernier axe permettra de lier le contrat rural porté par les PETR avec le contrat d'agglomération pour des territoires interdépendants et dont les liens sont importants sur de nombreuses problématiques : services, économie, tourisme, mobilité...

- La composition du Comité de Pilotage stratégique et de suivi

Un Comité de Pilotage stratégique et de suivi est créé à l'échelle du territoire des Vallées de Bigorre. Ce comité a pour missions :

- d'identifier, de sélectionner, de prioriser les projets présentés aux partenaires co-financeurs dans le cadre de chaque programme opérationnel annuel,
- d'apprécier chaque année l'état d'avancement de la programmation qui pourra donner lieu le cas échéant à des propositions de modifications de programmation,
- de procéder à l'évaluation permanente des conditions de mise en œuvre du contrat.

Il est proposé que ce comité soit composé du Président du PETR et des vice-présidents issus de la Communauté de Communes Pyrénées Vallées des Gaves.

Un premier comité doit se réunir prochainement pour valider le contrat qui sera soumis pour validation définitive aux instances régionales et départementales avant signature.

Les membres du Conseil Syndical décident :

- de valider le portage d'un contrat territorial signé avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental et co-signé avec le PETR Cœur de Bigorre
- de valider la stratégie de développement telle que présentée ci-dessus,
- de désigner les membres suivants pour composer le Comité de Pilotage Stratégique et de Suivi :

<i>Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
Bruno VINUALES	Pascal ARRIBET
Dominique GOSSET	Maryse CARRERE
Jean-Louis NOGUERE	Jean-Frédéric CHATAIGNE
Annie SAGNES	Françoise PAULY
Eric LESTABLE	

M.OMISOS demande le montant de la dotation relative à l'innovation et l'expérimentation.

Mme BEGUE-LONCAN lui indique qu'une enveloppe de 30 millions d'euros est à partager entre les territoires ruraux selon les modalités suivantes :

- un tiers du fonds également réparti entre l'ensemble des Territoires de Projet concernés,
- les deux tiers restants répartis entre les différents territoires en fonction de leurs superficies (25%), de leurs nombres d'habitants (population totale DGF) (25%) et du revenu imposable moyen par habitant (50%)

Les thématiques envisagées sont l'extension de la démarche au territoire voisin et la mobilité. Il reste quelques mois pour arrêter ces thématiques.

Mme CARRERE souhaite savoir si des crédits ingénierie sont disponibles.

Mme BEGUE-LONCAN lui indique que oui mais feront l'objet d'un autre contrat d'objectifs chaque année qui doit être acté avec la région pour l'automne. Seule la région finance désormais l'ingénierie, le département s'étant désengagé à compter de 2018. De plus, elle précise que les dossiers des communes de l'ex CCPL seront traités par le PLVG qui va centraliser l'ingénierie à l'échelle du PETR. Un courrier a été adressé en ce sens pas l'agglomération aux communes concernées.

M.VINUALES tient à remercier Mesdames BEGUE-LONCAN et ROBIN pour leur travail de qualité, de précision pour un document assez conséquent de 80 pages.

### **Contrat de Ruralité : point d'étape sur la maquette 2018**

En 2017, le PLVG a signé avec l'Etat un Contrat de Ruralité qui vise à coordonner les dispositifs financiers de l'Etat à destination des territoires. Dans le cadre de ce contrat, les PETR sont amenés à prioriser certains projets structurants, dont l'avancement permet un démarrage dans l'année de programmation. La maquette 2018 est en cours de réflexion avec les services de l'Etat.

Nous regrettons que le niveau financier de l'enveloppe annuelle de Dotation de Soutien à l'investissement local (DSIL) soit plus faible qu'en 2017 (256 000€ en 2017 ; 120 000€ en 2018). Il s'agit d'une enveloppe départementale annuelle partagée entre les 5 PETR. Cependant, des reliquats pourraient être disponibles.

L'objectif est d'arrêter avant l'été les projets éligibles à la DSIL car ce sont des projets qui doivent démarrer dans l'année. Deux projets ont été fléchés par le PLVG.

Mme BEGUE-LONCAN indique qu'après de nombreux échanges avec l'Etat, nous avons pu constater la difficulté des services de l'Etat de s'approprier le fonctionnement de ce contrat. Heureusement, les échanges sont très réguliers avec la sous-préfecture qui connaît notre fonctionnement et les projets.

Nous avons donc priorisé pour cette année :

- Le projet de St-Pé de Bigorre de requalification et dynamisation du cœur de village : création d'un multiservices pour y accueillir le dernier commerce, locaux pour des professions libérales, logements et aménagements publics et paysagers.  
Projet s'élevant à environ 1 M d€ HT et qui a eu de nombreuses difficultés notamment par rapport à l'ABF.  
Il est proposé de flécher 120K € sur ce dossier = la DETR a été acquise en 2015 et il n'est pas possible d'en ajouter ; raison pour laquelle aussi le dossier doit vite se terminer.
- Le projet d'Arrens-Marsous : maintien du dernier commerce de première nécessité, création d'une station-service et aménagement de l'espace public. Ici sont fléchés 60 000€ si des reliquats de DSIL sont disponibles. L'objectif est de soutenir au maximum ce dossier, voire éventuellement inscrire la phase 2 l'année prochaine. Un dossier FNADT a également été remis à l'Etat.

La plus grande difficulté est l'immobilisme des services de l'Etat au niveau préfectoral qui demandent de nombreuses réunions, souvent sans les interlocuteurs de l'Etat du SGAR ; mais qui en même temps ne remettent pas aux communes d'accusé de réception et qui ont des délais d'instruction très courts ; nous avons par contre dû demander aux deux communes de déposer un dossier en une semaine !

Une prochaine réunion se tient mi-juin pour caler définitivement les dossiers. Une annexe financière doit ensuite être signée pour acter le financement.

*Actualisation : la réunion avec le SGAR a lieu le 23 juillet.*

### **\*\*\*Questions diverses\*\*\***

M.VINUALES informe de la tenue de la Conférence des Maires le lundi 25 juin à 18h00 à la salle de la terrasse.

Il souhaiterait revenir sur les dégâts occasionnés par les récents orages et demande aux maires présents d'indiquer si leur commune a subi des dégâts.

M.DAMBAX, élu de la commune d'Adé, informe que sa commune et celle de Julos ont été impactées mais elles ne dépendent pas du bassin versant du Gave de Pau amont, et sont donc hors de la compétence GeMAPI du PLVG.

M.MUR indique des éboulements sur le secteur de Jarret. Il faudrait voir les ouvrages (Rieutord) sur place avant que la colline ne parte.

M.DUMESTRE-COURTIADÉ tient à remercier la réactivité et la disponibilité des techniciens du PLVG lors des dégâts sur sa commune à Gaillagos.

Mme MORERA aussi les remercie car ils se sont aussi rendus sur sa commune à Lézignan pour des débordements. Elle s'inquiète encore à cause des habitations environnantes.

M.OMISOS signale qu'en amont de son village de St Savin, une partie de travaux n'est pas terminée, pour un ruisseau au-dessus de sa commune.

M.FRYSOU informe de la tenue d'une réunion publique dans le cadre de l'étude Rieutord une fois que les résultats de l'étude auront aboutis. Seront associés l'agglomération et le technicien du syndicat compétent sur l'Echez.

M.CHATAIGNE voudrait savoir si le PLVG a obtenu une réponse de l'Etat pour le financement de Soum de Lanne. Mme BEGUE-LONCAN lui indique que non. Dossier toujours aux mains du Ministère.

*Actualisation : La Préfète des Hautes-Pyrénées nous a informé par courrier début juillet du refus de la DGPR d'octroyer une aide pour ces travaux ; cela représente 750 000€ d'aide.*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h35.

Le secrétaire de séance  
M. Ange MUR

